

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 décembre 2025

---

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2200)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 5

présenté par

M. Muller, M. Emmanuel Taché, Mme Ranc, Mme Loir, M. Lioret, M. Frappé, M. Florquin, M. Dussausaye, Mme Dogor-Such, Mme Delannoy, M. Bernhardt, M. Bentz, Mme Bamana et M. Ménagé

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« , après avis simple des organisations professionnelles représentant les exploitants agricoles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à obtenir un avis professionnel sur la liste des acteurs fixée par arrêté.